



Mod

Vôlet B**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réserve
Au
Moniteur
belge

09050142

Déposé au Greffe du Tribunal
de Commerce de HUY le **30 MARS 2009**

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 07/04/2009 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0433.275.937

Dénomination :

(en entier) : T.C. MOTOR

Forme juridique : Société Anonyme

Siège : 4550 Nandrin (Villers-le-Temple), route du Bois des Dames 1

Objet de l'acte : MODIFICATIONS DES STATUTS

D'un procès-verbal dressé par Maître Charles WAUTERS, Notaire à Hannut, le 19 mars 2009, portant à la suite la mention : " Enregistré deux rôles, sans renvoi à Hannut, le vingt-quatre mars deux mille neuf, Volume 5/504, Folio 31, Case 14. Reçu : vingt-cinq euros (25 €). Signé L'Inspecteur Principal, Pascale SAMAIN.", il résulte que l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires a pris à l'unanimité les résolutions suivantes :

1. Changement de dénomination sociale.

Changement de la dénomination "T.C. MOTOR", en "A.B. COMEX".

2. Siège social.

Transfert du siège social à 4550 Villers-le-Temple, Route du Bois des Dames, 4.

3. Changement d'objet social.

a) Rapport du Conseil d'Administration sur la modification proposée à l'objet social et état résumant la situation active et passive de la société arrêtée au trente et un décembre deux mille huit.

b) Modification de l'objet social de la société en ajoutant à l'article trois (3) le texte suivant :

« 4. Toutes opérations généralement quelconques se rapportant directement ou indirectement à la vente, l'importation et l'exportation de toutes pièces et accessoires pour matériel roulant, matériel industriel, matériel de génie civil, fournitures industrielles, fournitures diverses, matériel relatif à l'exploitation de mines et carrières, ainsi que les prestations diverses associées.

5. Toutes opérations généralement quelconques se rapportant à la consultance nationale et internationale d'organisation et de conseil en matière commerciale, financière, fiscale ou sociale.

Elle peut également exercer toute activité susceptible de favoriser la réalisation de son objet social et participer à telle activité de quelque façon que ce soit.

Elle peut prendre des participations dans d'autres sociétés ou entreprises ou se fusionner avec d'autres sociétés ou entreprises qui peuvent contribuer à son développement ou le favoriser.

Elle peut exercer des mandats d'administrateur ou de liquidateur dans d'autres sociétés ou associations dans la mesure où ces fonctions sont utiles à la poursuite de son objet social. »

4. Modification de la nature des titres.

- **Article 9 – Nature des actions :** en le remplaçant par le texte suivant: "Les actions sont nominatives"

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME.

Notaire Charles WAUTERS .

Déposés en même temps : une expédition de l'acte, les statuts coordonnés, le rapport du Conseil d'administration sur la modification de l'objet social et la situation active passive arrêtée au 31 décembre 2008.